



# Bilan sensoriel de l'enfant avant 2 ans (âge préverbal)

Dernière mise à jour le: 17/05/2021



**Le dépistage de la surdité de l'enfant et la recherche d'une amblyopie font partie des examens obligatoires de l'enfant en âge préverbal. La prévalence des surdités de perception de l'enfant est équivalente dans tous les pays occidentaux : 1/1000 à 1/2000 à la naissance, puis de 3/1000 à 3 ans (1). Le langage doit être acquis à 4 ans, sinon les apprentissages grammaticaux seront laborieux (2). 15 à 20 % des enfants de moins de 6 ans seraient atteints d'une anomalie visuelle soit environ 1 enfant sur 6.**



## COTATION

**Code :** CDRP002 + BLQP012 / 2

**Tarif :** 61,16 €

La Rosp incite à la réalisation d'un bilan sensoriel avant l'âge d'un an.

**Pour le calcul des cotations en quelques clics, rendez-vous [ici](#).**

## INDICATIONS

Le bilan sensoriel comprend (4) :

- Un dépistage clinique de la surdité
- Une évaluation de la coordination main-vue

Le bilan sensoriel (4) est contenu dans les examens obligatoires de l'enfant (3), lesquels permettent :

- la surveillance de la croissance statur pondérale (évolution du poids et de la taille en fonction de l'âge) et du développement physique,
- la surveillance du développement psychomoteur,

- la surveillance affective de l'enfant,
- le dépistage précoce des anomalies ou des déficiences,
- et la pratique des vaccinations.

**On doit retrouver dans le dossier médical du patient (et le carnet de santé de l'enfant) :**

- **La conclusion de l'examen.**

## AIDE PRATIQUE

### REALISATION DE L'ACTE

Pour les épreuves de dépistage clinique de la surdité, il est recommandé de :

- Utiliser un son calibré
- Manipuler l'émetteur en dehors du champ visuel de l'enfant

A noter qu'à partir de 24 mois, la voix chuchotée est privilégiée.

Pour l'évaluation de la coordination main-vue par la technique du regard préférentiel, il est recommandé de :

- Occulter un oeil à l'enfant et lui présenter un objet, qu'il doit prendre.
- Renouveler l'exercice sur l'autre oeil.

## RÉFÉRENCES ET SITES UTILES

<sup>(1)</sup> [Site Santé.gov](#) (dépistage surdité chez l'enfant)

<sup>(2)</sup> [Site Santé.gov](#) (suivi du nourrisson : dépistage des troubles visuels chez l'enfant)

<sup>(3)</sup> [Site service-public.fr](#) (Liste des examens médicaux obligatoires)

<sup>(4)</sup> [Site has-sante.fr](#) (Propositions portant sur le dépistage individuel chez l'enfant de 28 jours à 6 ans)